

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

070909721

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

070890434 070890459 070890467 070890475 070890483 070890491 070890509 070890517 070890525 070890533

070890541 078586662 078587258

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 1 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Synonymes : Solution d'hydroxyde de sodium

Code produit : 070909721

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Agent de nettoyage de ciment temporaire des instruments dentaires.

Utilisations déconseillées : Toute utilisation autre que celle recommandée ci-dessus.

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Canada

Patterson Dentaire Canada Inc.
1205 boul Henri-Bourassa West
Montreal, Quebec H3M 3E6
+1 514 745 4040

Ligne d'urgence :

Canada

CHEMTREC

À l'intérieur des É.U. et du Canada : 1-800-424-9300 (24 heures)

À l'extérieur des É.U. et du Canada +1-703-527-3887 (24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Lésions oculaires graves, catégorie 1

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 2 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H370 Cause des dommages aux voies respiratoires par inhalation.

Déclarations de mise en garde :

P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

P264 Bien se laver le visage, les mains et la surface cutanée exposée après avoir manipulé le produit.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau.

Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

P310 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / du personnel médical

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour lui permettre de respirer.

P308+P311 IF exposed: Call a POISON CENTER or doctor/physician

P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette)

P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 Éliminer les contenus et les conteneurs conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux

Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	5-10

Informations supplémentaires :

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 3 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau :

Le traitement est urgent. Obtenir un traitement médical d'urgence. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Après un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui s'écoule doucement pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Obtenir immédiatement des soins médicaux, de préférence d'un ophtalmologiste.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire de la part du médecin ou du centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissement spontané, placer la victime sur le côté gauche avec la tête vers le bas pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

L'exposition cutanée peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures, une inflammation et des lésions tissulaires. L'exposition oculaire peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des larmoiements, des lésions cornéennes et une perte de vision. L'exposition par inhalation peut entraîner une toux, un mal de gorge, une sensation de brûlure et un essoufflement. L'exposition par ingestion peut entraîner des brûlures de la bouche et de la gorge, des douleurs abdominales, une sensation de brûlure dans la gorge et la poitrine, des nausées, des vomissements, un choc ou un collapsus.

Cause des dommages aux voies respiratoires par inhalation.

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

En cas de contact avec les yeux, consulter rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage.

En cas de contact avec la peau, consultez rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage.

En cas d'ingestion, consultez rapidement un médecin.

En cas de symptômes d'exposition, consulter rapidement un médecin.

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 4 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Le contact avec l'humidité ou l'eau peut générer une chaleur suffisante à enflammer des matériaux combustibles se trouvant à proximité. Un contact avec des métaux est susceptible de générer de l'hydrogène gazeux. La décomposition thermique peut produire des gaz irritants et toxiques y compris oxydes de sodium.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteignez toutes les sources d'ignition. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, fumées et aérosols. Ne pas marcher dans la matière déversée. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher la propagation en couvrant, endiguant ou d'autres moyens. Contenir et recueillir les déversements avec un matériau inerte et absorbant tel que de la terre ou du sable. Placer le matériau récupéré dans un conteneur approprié pour une élimination ultérieure. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Éviter le contact avec la peau/les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Utilisation dans un système fermé. N'ajoutez pas d'eau au produit corrosif. S'il est nécessaire de mélanger un produit corrosif avec de l'eau, ajoutez lentement le corrosif à de l'eau froide, en petites quantités, et remuez fréquemment. Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne pas manger, boire, fumer ni utiliser de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Entreposer à l'écart des matières incompatibles

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 5 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

(voir section 10). Conserver le conteneurs bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des voies de sortie. Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Inspectez régulièrement les conteneurs et la zone de stockage pour détecter tout signe de fuite et de dommage. Conserver les conteneurs à une hauteur convenable pour la manipulation, si possible sous le niveau des yeux. Les étagères hautes augmentent le risque de chute de conteneurs, de blessures et d'exposition. Assurez-vous que l'équipement approprié de lutte contre l'incendie et de nettoyage des déversements est facilement disponible. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Conserver séparément. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Alberta	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Limite maximum : 2 mg/m ³
Manitoba	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Limite maximum : 2 mg/m ³
Ontario	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Limite maximum : 2 mg/m ³
Quebec	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Limite maximum : 2 mg/m ³
British Columbia	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Limite maximum : 2 mg/m ³
Saskatchewan	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Limite maximum : 2 mg/m ³
New Brunswick	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Limite maximum : 2 mg/m ³

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Utiliser des contrôles techniques appropriés tels que des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour contrôler les niveaux atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne ventilation générale est suffisante pour contrôler les vapeurs en suspension dans l'air. Lorsque ces systèmes ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuelle adapté, qui fonctionne de manière satisfaisante et répond aux normes OSHA ou à d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de l'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Utiliser lunettes de protection ou lunettes de sécurité à écrans latéraux. Envisager d'utiliser un écran facial pour la protection contre les éclaboussures. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par les normes nationales en vigueur (ou équivalent).

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 6 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes appropriées. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection des matières de gants peut être différent selon les fabricants de gants. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. Une protection complète du corps doit être portée. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Transparent, liquide jaune
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	13,3 à 13,9
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	102 °C
Point d'éclair :	99 °C
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	1,12 (Ref : EAU =1)
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 7 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

Pourcentage volatil	90%
----------------------------	-----

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

La solution dans l'eau est une base forte. Il réagit violemment avec les acides et est corrosif pour les métaux comme l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc. Cela produit de l'hydrogène gazeux combustible / explosif. Réagit avec les sels d'ammonium pour produire de l'ammoniac et générer un risque d'incendie. Le contact avec l'humidité ou l'eau peut générer une chaleur suffisant à enflammer des matériaux combustibles se trouvant à proximité. Risque d'incendie et d'explosion au contact de substances incompatibles.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

La solution dans l'eau est une base forte. Il réagit violemment avec les acides et est corrosif pour les métaux comme l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc. Cela produit de l'hydrogène gazeux combustible / explosif. Réagit avec les sels d'ammonium pour produire de l'ammoniac et générer un risque d'incendie. Le contact avec l'humidité ou l'eau peut générer une chaleur suffisant à enflammer des matériaux combustibles se trouvant à proximité. Risque d'incendie et d'explosion au contact de substances incompatibles.

Conditions à éviter :

Évitez la génération d'aérosols et de brouillards, de chaleur extrême, de flammes nues, de surfaces chaudes, d'étincelles, de sources d'inflammation et de matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles :

Acides; Eau/humidité ; Métaux

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Hydroxyde de sodium	orale	DL50 Rat : 325 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : 1350 mg/kg

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 8 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation :

Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hydroxyde de sodium	Provoque de graves brûlures cutanées.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves lésions oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hydroxyde de sodium	Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation :

Endommage les organes.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 9 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation ; Ingestion ; Contact avec la peau ; Contact avec les yeux

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Voir la Section 4 de cette FDS.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hydroxyde de sodium	Poisson CL50 Poisson : 35 à 189 mg/L (96 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 Ceriodaphnia sp. : 40,4 mg/L (48 heures [immobilisation])

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hydroxyde de sodium	L'évaluation de la persistance basée sur la biodégradabilité n'est pas pertinente pour les composés inorganiques tels que cette substance.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 10 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Nom	Résultat
Hydroxyde de sodium	L'évaluation de la bioaccumulation à l'aide d'une évaluation classique du FBC n'est pas considérée comme pertinente pour les composés inorganiques tels que cette substance.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hydroxyde de sodium	L'évaluation de la mobilité dans le sol basée sur les valeurs KOC/Kd n'est pas pertinente pour les composés inorganiques tels que cette substance.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

Hydroxyde de sodium	L'évaluation PBT (persistant, bioaccumulable, toxique) ne s'applique pas aux substances inorganiques.
---------------------	---

Évaluation vPvB :

Hydroxyde de sodium	L'évaluation vPvB (très persistant, très bioaccumulable) ne s'applique pas aux substances inorganiques.
---------------------	---

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :


Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables. Éliminer les contenus et les conteneurs conformément aux règlements locaux, régionaux, d'état ou fédéraux.

Emballages contaminés :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	1824
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'hydroxyde de sodium
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 11 sur 12


Date de révision :

05.01.2024


Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Quantités faisant l'objet d'une exception	E2
Passager voie et chemin de fer	1 L
Quantité limitée	1 L

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	1824
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'hydroxyde de sodium
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Numéro EMS	F-A, S-B
Catégorie d'arrimage	A
Quantités faisant l'objet d'une exception	E2
Quantité limitée	1 L

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	1824
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'hydroxyde de sodium
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Code ERG	F-A, S-B
Quantités faisant l'objet d'une exception	E2
Passager et cargo	1 L
Cargo aérien uniquement	30L
Quantité limitée	0,5 L

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Page 12 sur 12

Date de révision :

05.01.2024

Patterson® Ultrasonic Cleaning Solutions - Temporary Cement Remover

Catégorie de pollution

Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Informations supplémentaires : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 06.11.2010

Date de révision : 05.01.2024

Fin de la fiche de données de sécurité